

RENCONTRE DÉPARTEMENTALE DES JEUNES PONGISTES

La Commission Sportive Départementale de Tennis de Table organise le 1^{er} novembre 2025 à Lens, une rencontre départementale des jeunes pongistes pour les jeunes licenciés. Cette rencontre n'est pas concurrentielle des différentes compétitions traditionnelles, ni des autres compétitions mais lui est supplémentaire. Cette rencontre est homologuée UFOLEP (coefficient 0,5).

ARTICLE 1 – CONDITION DE PARTICIPATION

Peuvent participer à cette rencontre les joueurs à simple ou double affiliation ayant obligatoirement :

- une licence compétition valide le jour de la compétition.
- né en 2009 et après
- un classement inférieur à 650 points inclus.

Le classement pris en compte est celui du 1^{er} septembre 2025. L'âge à prendre en compte est celui obtenu dans l'année du début de saison.

La vérification de la validité des licences ayant été effectuée lors de l'inscription par les Juges Arbitres, il n'y aura pas de contrôle systématique mais les membres de la CSD pourront demander la présentation de celle-ci si besoin.

ARTICLE 2 – INSCRIPTIONS

Il n'y a aucune participation financière de la part des joueurs et associations à cette rencontre départementale organisée par la CSD.

Les inscriptions doivent parvenir au responsable de l'organisation au plus tard le **28 octobre 2025**.

Les inscriptions se font par mail uniquement à :

- Frédéric Mercier : fredmerciertt@free.fr

Les inscriptions doivent comporter : le nom, prénom, l'année de naissance et le classement en points de chaque joueur et la série.

Le début des épreuves commence à 13h. Les horaires détaillés seront communiqués aux participants en fonction des inscriptions et des différentes séries au plus tard le 30 octobre 2025.

Juges Arbitres : Valérie Garret, Sophie Villala Y Torres, Frédéric Mercier

ARTICLE 3 – SERIES PROPOSEES

- Série 1 : Joueurs 500 Pts (Débutant 1^{ère} année)
- Série 2 : Joueurs 500 Pts (2^{ème} année) à 550 Pts ;
- Série 3 : Joueurs 551 à 600 Pts ;
- Série 4 : Joueurs 601 à 650 Pts inclus ;

Le nombre de séries où l'on peut jouer est limité à 1.

Les séries sont limitées à 48 joueurs

Le Juge Arbitre se réserve la possibilité de rassembler des séries si les effectifs sont insuffisants et éventuellement de changer de séries des joueurs.

ARTICLE 4 – DEROULEMENT DE L'EPREUVE

La rencontre se déroule sous forme d'un tournoi à classement intégral.

Le tirage au sort est effectué par le juge-arbitre.

En sortie de poules, les joueurs sont ensuite intégrés dans un tableau de classement intégral, il n'y a pas d'élimination.

Sauf en cas de demande spécifique du juge-arbitre, les matchs se jouent dans l'ordre prévu sur la feuille de rencontre en 2 manches gagnantes.

Un joueur ne peut quitter la compétition s'il n'a pas l'autorisation expresse du responsable. Tout joueur ne participant pas à un match de classement sera classé à la dernière place du tour.

ARTICLE 5 – RECOMPENSES

La rencontre des jeunes pongistes est dotée par la CSD, dans chaque série, d'une médaille d'or, d'une médaille d'argent et de 2 médailles de bronze.

ARTICLE 6 – REGLES DE BASES

Les règles de jeu en vigueur sont celles de la Fédération Française de Tennis de Table, dernière édition remise à jour chaque année.

Les joueurs seront obligatoirement en tenue sportive (short et maillot de couleur autre que le blanc) dans l'aire de jeu à l'appel du responsable.

Tout manquement au règlement sera mentionné au responsable du club.

ANNEXE – INSCRIPTION

ASSOCIATION

NOM PRENOM	Classement	Né en	Série